

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires : recommandations de Finance Watch afin de donner de la substance au texte

A Bruxelles, le 29 janvier 2013 – **Finance Watch** rend public aujourd'hui un document proposant des amendements au projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires françaises.

- [Propositions d'amendements au projet de loi bancaire par Finance Watch \(pdf, 28 pages\)](#)
- [Résumé des principales propositions \(pdf, 2 pages\)](#)

Dans l'état actuel du projet de loi, les objectifs annoncés par le gouvernement français, notamment « changer profondément le secteur, faire référence en Europe et refondre notre paysage financier pour les 20 prochaines années, contre la spéculation et pour le financement de l'économie réelle »¹, ne pourront pas être atteints.

Au contraire : la société continuera à garantir l'activité de trading au détriment du financement de l'économie et le contribuable continuera à subventionner le bonus des traders.

Conformément aux ambitions annoncées du texte, Finance Watch propose d'amender le texte sur les points suivants:

- **Séparer les activités** de marché ainsi **que le crédit aux fonds spéculatifs** des activités de dépôt avec une limitation stricte des transferts entre l'établissement recueillant les dépôts et l'établissement regroupant les activités de marché.
- **Interdire effectivement les activités jugées néfastes** par le projet de loi (trading à haute fréquence et spéculation sur matières premières agricoles).
- **Donner la possibilité à l'autorité de résolution d'imputer d'éventuelles pertes bancaires sur l'ensemble des apporteurs de capitaux des banques** et non sur certains seulement.

Finance Watch recommande également que :

- **le texte inclue l'obligation pour les banques de publier un reporting pays par pays** afin de faire la lumière sur leurs activités dans chacune des juridictions dans lesquelles elles sont implantées, et en particulier dans les paradis fiscaux ;
- **une étude d'impact** contenant notamment une analyse **détaillée et chiffrée** du contenu effectif de la filiale qui accueillera les activités séparées soit réalisée.

¹ Ces objectifs sont énoncés dans la présentation de la loi par le Ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici, en introduction du dossier de presse (<http://www.economie.gouv.fr/files/projet-loi-reforme-bancaire.pdf>).

Aline Fares de Finance Watch, co-auteure du papier, explique:

« La réforme bancaire proposée par le gouvernement français prévoit de garder au sein de la banque de dépôt toutes les activités dites « utiles ». Le problème est que le texte définit comme utile toute opération menée avec un client, ce qui permet d'affirmer pour la plupart des opérations bancaires : puisque la banque l'a fait, c'est utile donc ne séparons pas ! »

Thierry Philipponnat, Secrétaire Général de Finance Watch, ajoute:

« Les amendements proposés par Finance Watch visent à donner du contenu à la séparation annoncée des activités bancaires. Ils ont pour but de mettre en place les conditions pour que les banques voient accrue leur capacité à travailler au service de l'économie réelle et de protéger le contribuable d'un éventuel défaut bancaire.»

FIN

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Greg Ford, Directeur de la Communication, au +44 7703 219 222 ou greg.ford@finance-watch.org

Charlotte Geiger, chargée de Communication, au +32.2.401.8741 ou charlotte.geiger@finance-watch.org

REMARQUES

Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires (n° 566) est accessible sous ce lien : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0566.asp>. Ce projet sera discuté à la Commission des finances de l'Assemblée Nationale au cours des réunions du 30 janvier, du 6 février et du 12 février 2013, à la Commission des affaires économiques au cours de la réunion du 30 janvier 2013 et à la Commission des lois au cours de la réunion du 5 février 2013. Le débat à l'Assemblée Nationale en séance publique débutera le 12 février 2013.

Le 11 décembre 2012, Finance Watch a adressé une lettre ouverte au Ministre français de l'Économie et des Finances Pierre Moscovici, pour expliquer en quoi le projet de loi portant réforme bancaire et financière qui été soumis au Conseil des Ministres le 19 décembre relève de la « retouche cosmétique » : http://www.finance-watch.org/wp-content/uploads/2012/12/Finance-Watch_Lettre_ouverte_%C3%A0_Pierre_Moscovici.pdf

A PROPOS DE FINANCE WATCH

- Finance Watch est une association indépendante sans but lucratif dont l'objectif est de mettre la finance au service de la société. Ses membres sont des syndicats, groupes de consommateurs, ONG et organisations de la société civile, qui ensemble représentent plusieurs millions de citoyens européens.
- Les principes fondateurs de Finance Watch sont les suivants : la finance possède une dimension d'intérêt général forte ; le transfert du risque de crédit à l'ensemble de la société est inacceptable ; le capital doit être alloué à un usage productif de façon durable et transparente.
- Finance Watch finance son travail grâce aux cotisations de ses membres ainsi qu'à des dons de particuliers ou d'institutions de nature philanthropique, et n'accepte pas de financements venant de l'industrie financière ou de partis politiques. Pour l'année 2012, Finance Watch a aussi reçu des fonds de l'Union Européenne afin de mettre en œuvre son programme de travail (ce soutien ne constitue en rien une approbation implicite des travaux de Finance Watch par l'Union Européenne et l'association est seule responsable de ses opinions et prises de positions).
- Finance Watch a été constitué le 28 avril 2011 comme Association Internationale Sans But Lucratif de droit belge. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.finance-watch.org.
- Devenez ami de Finance Watch ou recevez notre newsletter. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook et Twitter @forfinancewatch.